

**DÉCISION DU VICE-PRÉSIDENT  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**COMMISSION PERMANENTE VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2024**

Le vendredi 20 septembre 2024, à 15h00, les membres de la Commission Permanente du CCAS, se sont réunis, à l'ancienne Mairie de Fontaines-sur-Saône, en salle du conseil municipal, sous la Vice-Présidence de M. Gérald WEISTROFF, Vice-Président du CCAS.

Présents : Marie-Colette BESSON, Jacqueline CROZET, Hervé FONTON, Roger KOLE, André LINARI, Marie-Claude MAGNARD, Gérald WEISTROFF,

Absents excusés : Isabelle BLANC-JOUVAN, Patrick CUILLERAT, Thierry POUZOL, Marie-Antoinette RANGUIS

Secrétaire de séance : Roger KOLE

**DEC\_2024-06 : Aide exceptionnelle – Participation aux frais de séjour d'une personne en situation de handicap**

Monsieur Gérald WEISTROFF, vice-président(e) du C.C.A.S, expose aux membres de la commission permanente présents, qu'il a été sollicité par un fontainois, en situation de handicap moteur, pour une participation financière pour un séjour d'été adapté à son handicap.

Le coût total estimé du séjour est de 2 400€, il comprend l'hébergement, l'alimentation, les loisirs, le transport, l'adhésion vacances et le salaire des accompagnateurs.

Les ressources de Monsieur étant faibles, il ne peut donc pas financer en totalité son séjour.

Le séjour s'est déroulé du 28 juillet 2024 au 11 août 2024 à Vernines (63).

**LA COMMISSION PERMANENTE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE**

**Compte tenu** du surcoût financier du séjour de 800 € dû au handicap de Monsieur,

**DECIDE**, d'accorder une participation financière d'un montant de 150 € pour son séjour d'été, cette somme lui sera versée sous présentation d'une facture acquittée de l'organisateur,

**PRECISE**, que les crédits sont inscrits au budget 2024 du C.C.A.S, chapitre 65 compte 65134,

**DIT**, qu'un exemplaire de la présente délibération sera déposé à la Préfecture du Rhône.

Pour extrait conforme,

Gérald WEISTROFF,  
Vice-Président du C.C.A.S



Roger KOLE  
Secrétaire de séance

